

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ETALAGES ET TERRASSES

LIBELLE	2021 en €	2022 en €	% 2021/2022
Etalages sur trottoirs			
Etalages de moins de 5 m ² d'occupations (porte-carte, machine à glaces, petits étalages...) - forfait	87.00	89.00	2.30
Etalages de plus de 5 m ² d'occupation - prix au m ²	24.00	25.00	4.17
Enseignes posées sur le domaine public	74.00	76.00	2.70
Terrasses			
Terrasses ouvertes et semi-ouvertes - droit fixe forfaitaire	37.00	38.00	2.70
Terrasses ouvertes et semi-ouvertes - prix au m ²	20.00	21.00	5.00
Terrasses fermées - droit fixe forfaitaire	83.00	85.00	2.41
Terrasses fermées - prix au m ² d'occupation	38.00	39.00	2.63

Faute de déclaration en mairie de l'occupation du domaine public, sur constat réalisé par les agents communaux, une pénalité sera appliquée au commerçant. Cette pénalité sera payable en sus du(des) tarif(s) normalement appliqué(s) et sera égale à 20 % du montant total dû.